

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TROIS CENT TRENTE ET UNIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 20 août 1985, à 10 h 30.

Président : M. Mario A. CÁMPORA (Argentine)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

<u>Algérie</u> :	M. A. BELAID
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. W-N. GERMANN
<u>Argentine</u> :	M. M.A. CAMPORA M. R. GARCIA MORITAN M. G. PARINI
<u>Australie</u> :	M. R. BUTLER M. R. ROWE Mlle J. COURTNEY
<u>Belgique</u> :	M. J. RAEYMAECKERS M. Ph. NIEUWENHUYS
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI M MYA THAN U HLA MYINT
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. B. KONSTANTINOV M. R. DEYANOV M. P. POPTCHEV
<u>Canada</u> :	M. A. BEESLEY M. A. DESPRES M. E. MORRIS M. M. GWOZDECKY M. R.G. SUTHERLAND
<u>Chine</u> :	Mme WANG ZHIYUN M. LIU ZHONGREN M. XIA YISHAN M. YU ZHONGZHOU M. JIANG ZHENXI M. ZHANG WEIDONG M. LI BENSONG
<u>Cuba</u> :	M. P. NUNEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. M. BADR M. A.M. ABBAS
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. D. LOWITZ M. D. DORN M. P. CORDEN M. J. GRANGER M. A. LIEBOWITZ M. J. ENGELHARDT M. T. SNITCH Mme M. WINSTON Mme STESTSON-MANNIX

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. J. JESSEL M. G. MONTASSIER
<u>Hongrie</u> :	M. F. GAJDA M. T. TOTH
<u>Inde</u> :	M. S. KANT SHARMA
<u>Indonésie</u> :	M. S. SUTOWARDOYO M. B. DARMOSUTANTO M. F. QASIM
<u>Italie</u> :	M. F. PIAGESSE M. G. ARDONI BRACCESI M. M. PAVESE
<u>Japon</u> :	M. M. KONISHI
<u>Kenya</u> :	M. P.N. MWAURA
<u>Maroc</u> :	M. A. SKALLI M. O. HILALE
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO M. P. MACEDO RIBA
<u>Mongolie</u> :	M. S-O. BOLD M. G. GONGOR
<u>Nigéria</u> :	M. C.V. UDEDIBIA
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. K. NIAZ
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.J. van SCHAIK M. J. RAMAKER M. R. MILDERS
<u>Pérou</u> :	M. J. GONZALES TERRONES
<u>Pologne</u> :	M. S. TURBANSKI M. J. RYCHLAK M. J. CIALOWICZ

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>République démocratique allemande :</u>	M. H. ROSE M. W. KRUTZSCH M. L. MUELLER M. F. SAYATZ M. A. BRIE M. D. FELSKÉ
<u>République islamique d'Iran :</u>	M. A. SHAFII
<u>Roumanie :</u>	M. A. POPESCOU M. S. POP
<u>Royaume-Uni :</u>	M. R.J.S. EDIS M. I.P. CHALMERS M. J.P. GORDON M. K.I. MALIN M. D.A. SLINN
<u>Sri Lanka :</u>	M. P. KARIYAWASAM
<u>Suède :</u>	M. R. EKEUS M. L.E. WINGREN Mme E. BONNIER M. H. BERGLUND
<u>Tchécoslovaquie :</u>	M. M. VEJVODA M. A. CIMA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques :</u>	M. V.L. ISSRAELIAN M. R.M. TIMERBAEV M. G.V. ANTSIFEROV M. V.A. LEPLINSKY
<u>Venezuela :</u>	M. O. GARCIA GARCIA
<u>Yougoslavie :</u>	M. K. VIDAS M. M. MIHAJLOVIC
<u>Zaïre :</u>	M. O.N. MONSHEMVULA
<u>Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général :</u>	M. M. KOMATINA
<u>Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement :</u>	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 331ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

La Conférence poursuit aujourd'hui l'examen des rapports des organes subsidiaires spéciaux, de quelques questions d'organisation ainsi que du rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies. Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui souhaiteraient faire des déclarations sur toute autre question ayant trait aux travaux de la Conférence peuvent le faire.

Sont inscrits sur la liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Tchécoslovaquie, de la Suède, de la Nouvelle-Zélande, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République démocratique allemande, du Royaume-Uni et de l'Australie.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Tchécoslovaquie, l'Ambassadeur Vejvoda.

M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, votre arrivée à Genève a coïncidé avec l'obligation de votre pays d'assumer l'importante fonction de présider la Conférence du désarmement. Nous avons donc le devoir agréable de saluer à la fois en vous le nouveau représentant de l'Argentine et le Président de la Conférence. Je suis convaincu que nous aurons avec vous la même coopération amicale que celle que nous avons eue avec votre prédécesseur, l'Ambassadeur Caracales. Votre façon de vous acquitter de votre fonction montre que vous avez déjà maîtrisé les problèmes dont s'occupe cet organisme, et nous pouvons nous fier pleinement à votre autorité pendant les derniers jours de notre session de cette année.

C'est au contraire avec regret que nous disons adieu à l'Ambassadeur U Maung Maung Gyi, de la Birmanie, à l'Ambassadeur Dubey, de l'Inde, et à l'Ambassadeur Alessi, de l'Italie. J'ai beaucoup appris en travaillant avec eux et je leur souhaite bonne chance dans leurs nouvelles affectations.

Quelques jours à peine nous séparent de la clôture de la session de 1985 de la Conférence du désarmement. Les rapports des organes subsidiaires ont déjà été rédigés et le rapport d'ensemble de la Conférence est en train de prendre sa forme finale. Contiendra-t-il quelque chose de nouveau, reflétera-t-il quelque développement positif ou sera-t-il seulement l'un des nombreux rapports n'enregistrant rien d'autre qu'une absence de progrès sur le désarmement ?

Franchement, nous devons admettre que, même cette année, notre Conférence n'a pas réalisé ce qu'on attendait d'elle. Un lecteur de notre rapport constatera qu'il n'y est dit nulle part que la Conférence du désarmement s'est occupée efficacement des problèmes prioritaires du désarmement nucléaire. Il se demandera sans doute comment il se fait qu'une conférence multilatérale sur le désarmement n'a pas créé d'organes subsidiaires sur l'interdiction des essais nucléaires, sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, et sur la prévention de la guerre nucléaire. Cette question sera pleinement justifiée. Mais qui va proposer une réponse crédible ? La vaste majorité des délégations

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

autour de cette table sont prêtes à négocier sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et elles sont même convenues, pendant les deux sessions de la Conférence, de s'occuper des questions de vérification et de respect d'une telle interdiction dans un groupe de travail spécial. Où est alors la cause réelle de l'absence de progrès ? Il est possible de parler longuement des intérêts de la sécurité nationale, de présenter un ordre déformé des priorités, Mais aucune réponse crédible ne peut être donnée à la question ci-dessus. Dans une certaine mesure, c'est explicable : quel besoin y a-t-il d'une interdiction des essais nucléaires si l'on continue, parallèlement avec les projets de défense stratégique spatiale, d'améliorer substantiellement et d'accroître le potentiel stratégique offensif ? Mais ce n'est pas l'explication qui est donnée par ceux qui auraient dû le faire en premier lieu. Ils ne savent que trop bien qu'elle ne serait pas reçue avec compréhension, pour ne pas en dire plus.

Nous considérons que la réalisation d'une interdiction des essais nucléaires serait une étape positive importante et certainement pas trop difficile, créant une atmosphère favorable à la poursuite des négociations sur le désarmement nucléaire. Mais nous devons cesser de parler des raisons pour lesquelles on ne peut pas être d'accord sur ce sujet et, au lieu de cela, rechercher des moyens par lesquels on doit le réaliser. Il y a eu récemment un très bon exemple de cela. La déclaration par l'Union soviétique d'un moratoire unilatéral sur les essais d'armes nucléaires est une mesure qui pourrait, si elle était imitée par les Etats-Unis, devenir un point de départ vers une interdiction des essais. Cette vue est largement partagée, comme le montre la réaction internationale à la proposition soviétique. Les conjectures sur les motifs de cette action et les tentatives de la dénigrer montrent que l'autre partie n'est pas prête à faire face à ses propres responsabilités. Ainsi que Mikhaïl Gorbatchev l'a dit le 13 août, les Etats-Unis ont effectué jusqu'ici un plus grand nombre d'explosions nucléaires que l'Union soviétique et approximativement un nombre égal d'essais au cours de cette année, jusqu'à la proclamation du moratoire. A cause du moratoire, le programme d'essais soviétique a dû être interrompu. Toutes les suggestions selon lesquelles les Etats-Unis doivent poursuivre leurs essais nucléaires parce que leur arrêt donnerait un prétendu avantage aux Soviétiques sont simplement non fondées. En outre, il est absolument clair que le moratoire n'est pas destiné à se substituer à la solution finale du problème des essais d'armes nucléaires qui sera, comme Mikhaïl Gorbatchev l'a souligné, un accord international contenant, en plus des obligations pertinentes, un système international de dispositions relatives à la vérification, tant nationale qu'internationale. Mais il n'y a pas de doute que le moratoire rapprocherait de cet objectif final, particulièrement s'il y avait réciprocité et s'il était prolongé au-delà du 1er janvier sur une base réciproque, comme le propose l'Union soviétique. Ma délégation est encouragée par la réaction favorable d'un certain nombre de délégations dans cette salle, à l'égard de cette initiative importante. Cette réaction est naturelle, puisqu'on ne peut pas demander sincèrement une interdiction des essais nucléaires et, en même temps, ne pas tenir compte de mesures unilatérales d'une telle ampleur.

J'ai aussi quelques observations à formuler au sujet du travail du Groupe des experts sismologues et sur son expérience de l'année dernière consistant à transmettre des données sismiques par les canaux de l'Organisation météorologique mondiale. Nous avons une idée définie sur la façon dont le système d'échange de données sismiques devrait servir les objectifs de la future interdiction des essais.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Mais il semble préférable de mettre ces observations de côté pour quelque temps et d'y revenir lorsque nous serons en mesure d'examiner les aspects de vérification associés à d'autres dispositions fondamentales du traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

Notre Conférence n'a jamais été capable de créer un organe de travail sur la prévention de la guerre nucléaire, bien qu'un certain nombre de propositions spécifiques aient été soumises sur ce point. L'opinion publique internationale exige une action pour empêcher une conflagration qui se transformerait, sans aucun doute, en un conflit mondial. Il y a quelques mois, un colloque sur la "Survie à l'ère nucléaire" s'est tenu à New York sous la présidence de M. Willy Brandt. Ce colloque s'est joint à M. Brandt dans l'appel qu'il a lancé aux grandes puissances nucléaires pour qu'elles s'entendent sur "des règles qui rendront une troisième guerre mondiale impossible". Les mesures ci-après sont considérées comme les plus urgentes :

- Un accord pour prévenir la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et l'extension de la course aux armements à cet espace.
- L'arrêt immédiat de tous les essais d'armes nucléaires et la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des essais.
- Un gel mutuel et vérifiable des essais, de la fabrication et du déploiement des armes nucléaires et de leurs vecteurs.
- Une déclaration par les Etats dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait de ne pas être les premiers à utiliser des armes nucléaires.

Il est superflu de dire, Monsieur le Président, que ma délégation souscrit pleinement à ces exigences. Nous continuons à espérer que les négociations bilatérales soviéto-américaines donneront quelques résultats positifs. Nous appuyons tous les efforts, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, visant la prévention de la guerre nucléaire et le désarmement nucléaire. Nous ne considérons absolument pas que la Conférence du désarmement, dans laquelle tous les Etats dotés d'armes nucléaires sont représentés, devrait se contenter d'inscrire simplement ces points à son ordre du jour.

Monsieur le Président, je voudrais noter avec satisfaction, mais aussi avec beaucoup de modestie, que lorsque notre rapport de cette année sera remis à l'ONU cet automne, un lecteur attentif et patient y trouvera aussi quelques aspects positifs. Ces aspects concernent principalement notre travail au titre des points de l'ordre du jour relatifs à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et aux armes chimiques.

Le simple fait de la création du Comité spécial de l'espace extra-atmosphérique reflète une préoccupation croissante devant la menace d'extension de la course aux armements à l'espace, chose qui aurait de graves conséquences

(M. Vejvoda, Tchecoslovaquie)

politiques, militaires, économiques et autres. La militarisation de l'espace entraînerait inévitablement une déstabilisation de la situation stratégique, une menace croissante d'éclatement d'une guerre nucléaire, une accélération de la course aux armements dans tous les domaines et une croissance des arsenaux nucléaires, portant atteinte aux traités existants et aux perspectives de limitation et de réduction des armements. Elle générerait aussi les utilisations de l'espace à des fins pacifiques et créerait des obstacles à une coopération internationale dans ce domaine.

Le Comité spécial, sous la présidence de l'Ambassadeur Alfarargi, de l'Egypte, est parvenu à adopter un programme de travail pratique et utile, qui lui a permis de s'acquitter de son mandat. L'examen a porté sur les questions qui relèvent de la prévention d'une course aux armements dans l'espace ainsi que sur les accords existants qui y sont liés. Un coup d'oeil sur les traités existants a confirmé qu'il est interdit d'effectuer toute explosion nucléaire ou de déployer des armes nucléaires ou tout autre type d'arme de destruction massive dans l'espace, que sont interdits sur les corps célestes l'aménagement de bases et installations militaires et de fortifications, les essais d'armes de tous types et l'exécution de manoeuvres militaires. Il est en outre interdit de réaliser, essayer ou mettre en place des systèmes ABM ou des éléments de tels systèmes; on a constaté en même temps que la possibilité de déployer dans l'espace des armes qui ne sont pas des armes de destruction massive n'a pas été totalement barrée. Or c'est la voie qui pourrait être utilisée pour le déploiement des armes spatiales offensives.

On a également examiné des propositions et des initiatives futures sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Dans ce contexte, on s'est largement référé aux propositions soviétiques pertinentes de 1981, 1983 et 1984. Certaines délégations ont abordé cette partie du programme d'une façon constructive et ont soumis leurs propres propositions. Permettez-moi, par exemple, de mentionner le document de travail suédois du 1er août, qui met l'accent sur un certain nombre d'idées. Ma délégation pourrait appuyer beaucoup d'entre elles, bien que quelques explications supplémentaires seraient nécessaires. Nous nous félicitons avant tout de l'esprit d'une telle approche, orientée vers la négociation de mesures nouvelles et spécifiques visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Cependant, il y a eu aussi des délégations qui, à notre avis, n'ont pas choisi le meilleur moyen d'examiner les propositions existantes. Le Comité spécial de l'espace extra-atmosphérique n'est pas l'endroit approprié pour un refus brutal et injustifié, surtout en l'absence de contrepropositions.

Une des conclusions que nous tirons du travail effectué cette année est que les plans des Etats-Unis pour une défense stratégique basée sur l'espace extra-atmosphérique sont incompatibles avec les efforts pour prévenir la militarisation de cet espace. Ce projet aboutirait à la mise au point et au déploiement dans l'espace d'une nouvelle catégorie d'armes, les armes spatiales offensives. A son tour, cela pourrait à la longue saper tous les efforts visant à prévenir la militarisation de l'espace.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Pour ce qui est de l'activité future du Comité spécial, nous maintenons qu'il devrait progresser, dès que possible, vers un travail pratique de négociation de nouveaux accords spécifiques sur l'espace. Nous accordons beaucoup d'importance au fait qu'il n'existe pas actuellement d'armes spatiales offensives. C'est aussi une bonne occasion qui se présente à nous et que nous ne devons pas rater. Une fois ces armes introduites dans l'espace, les en enlever serait une tâche incomparablement plus difficile que celle devant laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Nous venons d'apprendre par la presse la nouvelle initiative de l'URSS, à l'intention de la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour la prévention de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Nous nous en félicitons chaleureusement et nous sommes convaincus qu'elle jouera un rôle important dans les efforts à venir pour atteindre cet objectif.

Monsieur le Président, ma délégation, de concert avec un grand nombre d'autres délégations, a constamment demandé à la Conférence du désarmement de commencer à établir le projet d'une convention sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques. Nous partions de l'idée que même si subsistaient des différences dans l'approche de certains aspects de la future convention, des textes communs sur les parties les moins controversées seraient utiles. Mais il a été impossible d'élaborer de tels textes dans le passé. Enfin, cette année, le Comité spécial des armes chimiques, sous la présidence de l'Ambassadeur Turbanski, de la Pologne, a fait un premier pas dans cette direction. Les rapports des trois groupes de travail, bien que comportant quelques crochets et notes de bas de page, représentent une espèce de texte intégral commun qui reflète le niveau de consensus atteint plus clairement que ne le faisaient les textes précédents. Permettez-moi donc de féliciter l'Ambassadeur Turbanski du résultat positif de son comité. Naturellement, nos remerciements vont aussi aux trois présidents des groupes de travail du Comité, le Camarade Poptchev, Mme Bonnier et M. Elbe, pour leurs efforts infatigables.

Les résultats du travail de cette année sur les armes chimiques est encore plus encourageant si l'on tient compte du fait que les récentes décisions politiques concernant les armes chimiques n'ont pas amélioré les conditions de ces négociations, mais plutôt le contraire. En adoptant la décision de fabriquer des armes chimiques binaires, les Etats-Unis ont fait un premier pas sur une voie qui peut compliquer d'une façon substantielle les négociations sur les armes chimiques, sinon les saboter complètement. Comme s'il se rendait compte de ces faits menaçants, le Comité spécial des armes chimiques a travaillé avec plus d'efficacité, a orienté son attention vers des problèmes de fond et a pratiquement évité les querelles interminables sur les questions de procédure qui lui avaient pris beaucoup de son temps par le passé.

Comme nous le pensions, le travail sur les textes a fait apparaître de nouvelles idées intéressantes qui offrent sans aucun doute la possibilité de faciliter le progrès sur certains aspects. Ainsi, dans le Groupe de travail A, on a introduit la notion de composant clef de systèmes chimiques binaires destinés à

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

des armes chimiques, qui a été essentiellement bien accueillie. L'utilisation de cette notion nous permet d'identifier clairement les composants fondamentaux des armes chimiques binaires et à composants multiples. Nous partons du fait évident qu'un précurseur clef n'est pas une arme chimique, alors qu'un composant clef peut être pratiquement considéré comme une telle arme. Pour cette raison, un composant clef devrait être défini et considéré différemment d'un précurseur. Nous nous félicitons que la notion de composant clef a déjà été acceptée comme l'un des instruments pour résoudre le problème des définitions et, bien qu'elle soit encore traitée entre crochets par certaines délégations, nous croyons qu'elle sera examinée plus à fond une fois que le Comité spécial aura repris son travail.

Tout en évaluant positivement les résultats obtenus cette année par le Comité spécial des armes chimiques, nous nous rendons pleinement compte que nous sommes encore loin d'avoir obtenu des progrès décisifs dans l'élaboration de la convention. Il est important que nous ne perdions pas l'impulsion acquise cette année. Pour qu'elle soit conservée, la coopération de tous est nécessaire. Ceux qui envisagent encore d'entreprendre un nouveau cycle dans la course aux armements chimiques devraient se rendre compte que leurs plans s'opposent à la bonne volonté et aux souhaits de toute la communauté internationale désireuse de se débarrasser des armes chimiques.

Monsieur le Président, certains événements positifs ont aussi marqué l'activité du Comité spécial des armes radiologiques sous la présidence de l'Ambassadeur Butler, de l'Australie. Nous considérons comme positif que le Comité ait travaillé sur la base de textes. Nous constatons qu'il y a eu davantage d'entente sur les définitions et la portée du traité. Les pays socialistes ont fait preuve de souplesse dans leur approche de la solution des problèmes examinés au sein du Comité spécial. Si tous les participants faisaient preuve d'une telle souplesse à l'égard du travail du Comité, le traité sur l'interdiction des armes radiologiques pourrait être conclu dans un avenir proche.

Les travaux du Comité spécial sur le Programme global de désarmement, sous la présidence de l'Ambassadeur Garcia Robles du Mexique, et de celui des garanties de sécurité négatives, sous la présidence de l'Ambassadeur Ahmad, du Pakistan, ont de nouveau confirmé que certains Etats dotés d'armes nucléaires ont une approche très singulière des priorités en matière de désarmement nucléaire. La réalisation d'une interdiction des essais nucléaires a été repoussée trop bas sur la liste des mesures urgentes, et des mesures efficaces pour la prévention de la guerre nucléaire, comme par exemple l'engagement de ne pas être les premiers à utiliser des armes nucléaires, n'ont pas trouvé leur place jusqu'ici sur la liste.

Les travaux des deux Comités mentionnés ci-dessus sont étroitement liés à des aspects prioritaires du désarmement nucléaire. A moins que certains Etats dotés d'armes nucléaires ne modifient leur approche à l'égard des aspects fondamentaux du désarmement nucléaire, les deux Comités ne progresseront pas et, ce qui est pire, la Conférence du désarmement sera condamnée à la recherche vaine d'une solution aux problèmes les plus urgents du désarmement qui se posent aujourd'hui.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Tchécoslovaquie de sa déclaration ainsi que des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, l'Ambassadeur Ekéus.

M. EKEUS (Suède) (traduit de l'anglais) : Tout d'abord je voudrais vous saluer chaleureusement en tant que Président de la Conférence pour le mois d'août et vous assurer de tout l'appui et de toute la coopération de ma délégation.

J'aimerais aussi exprimer la reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Ould-Rouis, de l'Algérie.

Permettez-moi aussi de souhaiter chaleureusement la bienvenue à la Conférence au chef de la délégation de la Belgique, l'Ambassadeur Raeymaeckers.

Le 25 juillet, j'ai fait dans ce forum, une déclaration concernant la négociation d'une convention sur les armes chimiques et les difficultés de concevoir les mesures à appliquer aux différents produits chimiques considérés. Aujourd'hui, j'ai demandé la parole pour présenter un document de travail contenant les idées énoncées dans la déclaration du 25 juillet.

Aux fins de la Convention, les produits chimiques pertinents ont été subdivisés dans le document CD/539 en cinq catégories, à savoir les produits chimiques létaux supertoxiques, les autres produits chimiques létaux, les autres produits chimiques nuisibles, les précurseurs clefs y compris les composants clefs de systèmes chimiques binaires ou à composants multiples destinés à des armes chimiques, et les précurseurs. Cette classification s'est avérée très utile. Cependant, les tentatives d'appliquer un seul et même ensemble de mesures à tous les produits chimiques pertinents dans chacune des cinq catégories ont échoué.

On reconnaît maintenant de plus en plus que, lors de l'élaboration des mesures à appliquer, il y a lieu de tenir compte des diversités à l'intérieur des catégories et des différentes fins auxquelles ces produits chimiques sont fabriqués, afin de ne pas entraver le développement de l'industrie chimique pacifique tout en s'assurant que des produits chimiques ne sont pas fabriqués à des fins d'armes chimiques. On se préoccupe aussi du fait qu'un seul et même produit chimique pourrait faire l'objet de mesures qualitativement différentes selon le but de sa fabrication et que cela pourrait créer des "échappatoires" dans la Convention. Le moment est donc venu d'affiner quelque peu les concepts et de rechercher de nouveaux moyens de structurer les rapports entre les catégories de produits chimiques et les mesures à leur appliquer.

Dans la déclaration de juillet, ma délégation a suggéré une approche globale à tous les produits chimiques relevant de la Convention. Cette nouvelle approche permet de grouper ensemble sous un seul et même régime des produits chimiques appartenant à des catégories différentes, ainsi que d'appliquer des régimes différents à divers produits chimiques appartenant à une même catégorie. Cela pourrait être réalisé en regroupant les produits chimiques sans modifier aucunement les définitions et les cinq catégories dont il a déjà été convenu.

(M. Ekéus, Suède)

Un tel regroupement ouvrirait également la voie à une façon globale de traiter des produits chimiques, afin qu'un seul et même produit chimique soit soumis au même régime dans toutes les parties de la Convention (c'est-à-dire en ce qui concerne les déclarations, l'élimination, la fabrication autorisée et la vérification). L'idée directrice de cette approche est simple. En se fondant sur les définitions existantes, les produits chimiques sont répartis en trois groupes. Pour chaque groupe il est conçu un régime applicable aux déclarations, à l'élimination, à la fabrication et à la vérification. Le Régime I est le plus rigoureux et le plus exigeant; il s'applique à tous les produits chimiques du Groupe I. Le Régime II est lui aussi rigoureux, mais un peu moins pesant; il s'applique à tous les produits chimiques du Groupe II. Le Régime III est le moins rigoureux des trois; il s'applique aux produits chimiques du Groupe III.

Un certain nombre de délégations se sont mises en rapport avec la mienne pour exprimer leur intérêt à l'égard de cette approche et en discuter différents aspects. Afin de faciliter la poursuite de l'étude des questions en jeu par les délégations et aider celles-ci dans la recherche d'une solution possible aux problèmes rencontrés au sein du Comité, ma délégation présente aujourd'hui le document de travail CD/632, qui décrit l'approche globale suggérée. J'espère qu'il se révélera utile pour les négociations.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Suède de sa déclaration, ainsi que des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Conformément à la décision adoptée par la Conférence à sa 289ème séance plénière, je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande, M. Lineham.

M. LINEHAM (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation est très heureuse de vous voir, vous qui êtes le représentant de ce grand pays qu'est l'Argentine, occuper la Présidence de la Conférence. La Conférence a vraiment beaucoup de chance d'être servie aussi bien qu'elle l'est par des personnalités de votre calibre et de celui de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Ould-Rouis. Nous sommes aussi reconnaissants à la Conférence de l'occasion qui nous est donnée de faire une brève déclaration.

La Nouvelle-Zélande a pris la parole aujourd'hui pour marquer la présentation à la Conférence d'un nouveau traité dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements dont le texte a été distribué sous la cote CD/633. Lorsqu'il a pris la parole devant la Conférence du désarmement en mars dernier, le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande a mentionné les efforts déployés par les pays du Pacifique Sud pour créer une zone dénucléarisée dans le Pacifique Sud, ainsi que les principes dont ces pays se sont inspirés dans leurs négociations. Il y a peu de mois-ci, le représentant de l'Australie, l'Ambassadeur Butler, a fait savoir à la Conférence que les pays du Forum du Pacifique Sud avaient adopté, le 6 août, le Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud. Aujourd'hui, le texte de ce Traité est présenté conjointement par la Nouvelle-Zélande et l'Australie, en même temps que le texte de ses Protocoles associés, qui n'ont pas été arrêtés définitivement en attendant des consultations avec les pays ayant qualité pour y devenir parties.

(M. Lineham, Nouvelle-Zélande)

Monsieur le Président, huit chefs de gouvernement, ceux de l'Australie, des îles Cook, de Fidji, de Kiribati, de Nioué, de la Nouvelle-Zélande, du Samoa-Occidental et de Tuvalu, ont signé le Traité à Rarotonga. Ce Traité est ouvert à la signature des autres pays du Forum lorsqu'ils auront achevé leurs procédures constitutionnelles normales.

Lorsque l'adoption du Traité a été annoncée en Nouvelle-Zélande, le Ministre des affaires étrangères par intérim, M. O'Flynn, a fait les observations suivantes:

"Il est tout à fait approprié" a dit M. O'Flynn, "que la date d'aujourd'hui, à Rarotonga, soit celle du 6 août. Il y a 40 ans, à cette même date, un dispositif nucléaire a été utilisé pour la première fois en tant qu'instrument de guerre à Hiroshima, au Japon. Toujours à cette même date, en 1985, à Rarotonga, la Nouvelle-Zélande s'est associée à ses voisins dans une action qui annoncera au monde que nous avons décidé de concert que les armes nucléaires n'ont pas leur place dans notre région. Il s'agit là d'une décision très importante dans l'histoire de la coopération dans le Pacifique Sud et d'un hommage rendu à la capacité des pays de la région de travailler ensemble dans leur intérêt commun."

M. O'Flynn s'est référé en particulier à la coopération avec l'Australie à cet égard.

"Ce Traité contribuera dans une large mesure à éliminer le spectre de la menace nucléaire du Pacifique Sud", a-t-il dit. "Il crée une zone - la Zone dénucléarisée du Pacifique Sud - de vastes dimensions. C'est seulement la deuxième zone de ce genre créée dans une région peuplée du monde, la première étant la zone latino-américaine créée par le Traité de Tlatelolco. La Zone du Pacifique Sud s'étend de la côte occidentale de l'Australie à l'ouest jusqu'à la limite de la zone latino-américaine à l'est, et de l'Equateur au nord jusqu'au parallèle de 60° latitude Sud au sud, où le Traité sur l'Antarctique a déjà établi une zone complètement démilitarisée qui couvre le continent tout entier."

Le Ministre a décrit le Traité comme comprenant un préambule, seize articles et quatre annexes.

"Aux termes du Traité, les Parties au Traité s'engagent réciproquement à ne pas posséder, fabriquer ou acquérir de dispositifs explosifs nucléaires en quelque lieu que ce soit. Elles s'engagent à empêcher l'essai de dispositifs explosifs nucléaires sur leur territoire et à ne pas y autoriser le stationnement de dispositifs explosifs nucléaires. Elles conviennent de prendre des mesures pour empêcher le détournement de produits fissiles à des fins non pacifiques et de ne pas immerger de déchets radioactifs dans la Zone. Le Traité ne porte aucunement atteinte au droit de chaque Partie de décider par elle-même si elle doit autoriser ou non des escales de navires et d'aéronefs étrangers dans ses ports maritimes et ses aérodromes. Il ne porte pas non plus atteinte à la liberté de navigation garantie à ces navires et à ces aéronefs par le droit international.

(M. Lineham, Nouvelle-Zélande)

Un large système de contrôle a été créé pour vérifier le respect du Traité et il existe des mécanismes pour enquêter sur toutes plaintes qui pourraient être formulées à ce sujet. L'examen du fonctionnement, l'amendement et le retrait du Traité sont également prévus, ainsi que l'extension des limites de la Zone lorsque de nouveaux pays se joindront au Forum.

Outre le Traité lui-même - a ajouté M. O'Flynn - il y a aussi trois Protocoles. De manière tout à fait rationnelle, le Forum a remis à plus tard leur adoption jusqu'à ce qu'ils aient été examinés par un groupe de travail du Forum avec les pays ayant qualité pour les signer. Le premier de ces Protocoles est ouvert à la signature des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni, les trois Etats métropolitains qui possèdent des territoires à l'intérieur de la Zone et il les invite à appliquer les dispositions fondamentales du Traité à ces territoires. Le deuxième et le troisième sont ouverts à la signature de ces trois mêmes pays ainsi qu'à celle des deux autres Etats dotés d'armes nucléaires, la Chine et l'Union soviétique. En devenant parties à ces Protocoles, les cinq Etats dotés d'armes nucléaires s'engageraient à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre tout pays ou territoire de la Zone, ainsi qu'à ne pas y essayer de dispositifs explosifs nucléaires."

Monsieur le Président, le Forum du Pacifique Sud est un groupement régional de tous les Etats indépendants et autonomes du Pacifique Sud. Il se réunit chaque année pour examiner des questions d'intérêt commun. L'adoption par consensus du Traité sur la Zone dénucléarisée du Pacifique Sud est une réalisation majeure du Forum. Dans le communiqué qu'il a publié à l'issue de sa réunion le Forum a indiqué que l'une des principales raisons de l'adoption du Traité était le désir profond de tous les membres du Forum qu'il ne soit procédé à aucun essai nucléaire en quelque lieu que ce soit dans la région du Pacifique Sud. De manière spécifique, le Forum a "instamment demandé à la France de mettre immédiatement fin à son programme d'essais nucléaires sur l'atoll de Mururoa", en Polynésie française. Il a également "réaffirmé son opposition vigoureuse aux immersions de déchets radioactifs dans la région". Le communiqué a noté que "les membres du Forum souhaitaient une conclusion rapide de la Convention et des Protocoles actuellement en cours de négociation sous les auspices du Programme régional sur l'environnement dans le Pacifique Sud (South Pacific Regional Environment Programme) qui, entre autres choses, interdirait les immersions de déchets radioactifs dans la région". En devenant parties au Traité sur la Zone dénucléarisée du Pacifique Sud, les membres du Forum s'engageront par là même à ne pas procéder à de telles immersions.

Monsieur le Président, le Forum était conscient du fait que le Traité qu'il a adopté le 6 août se situe dans la ligne de l'article VII du Traité sur la non-prolifération, qui concerne les dispositions prises sur le plan régional pour assurer l'absence d'armes nucléaires. Il a décidé que la Troisième Conférence d'examen de ce Traité, qui commencera ici dans exactement une semaine, devrait être informée de l'initiative du Forum et il a proclamé son appui au Traité sur la non-prolifération, qu'il considère être le moyen le plus important de prévenir la dissémination des armes nucléaires.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande de sa déclaration ainsi que des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique allemande, l'ambassadeur Rose.

M. ROSE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation a demandé aujourd'hui la parole pour faire quelques remarques sur le problème de la cessation des essais d'armes nucléaires. La République démocratique allemande se prononce pour la cessation immédiate de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires, en quelque lieu que ce soit, par tous et à tout jamais. C'est pourquoi nous demandons que soit rapidement élaboré et conclu un traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires.

Ma délégation partage ce point de vue avec les autres pays socialistes, le mouvement des non-alignés, les dirigeants éminents de tous les continents, - comme en témoigne la récente déclaration de Delhi - le mouvement pacifiste dans le monde entier et de nombreux experts et scientifiques hautement qualifiés. C'est aussi enfin et surtout la position qu'a unanimement adoptée l'Organisation des Nations Unies dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et qui a été confirmée par la majorité écrasante des Etats dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous estimons donc très regrettable que la Conférence du désarmement n'ait pu cette année encore réaliser aucun progrès dans ce domaine. Les efforts entrepris pour sortir de cette impasse et engager des négociations afin de parvenir rapidement à un accord ont été de nouveau voués à l'échec comme cela a été le cas pendant de nombreuses années dans le cadre de cet organe et de ceux qui l'ont précédé.

Nous n'avons cependant jamais accepté et nous n'accepterons jamais cette situation. Comme d'autres pays, les pays socialistes n'ont cessé de rechercher les moyens de surmonter les obstacles existants. Par exemple, ils ont fait preuve, dans le passé, d'une grande souplesse en acceptant, en 1982, la création d'un organe subsidiaire spécial du Comité du désarmement doté d'un mandat qu'ils estimaient inadéquat. Désireux également de parvenir à un compromis, nous avons accepté l'année suivante de poursuivre nos travaux dans cet organe subsidiaire doté du même mandat inadéquat.

Ce mandat nous l'avons accepté en supposant que tous les membres de la Conférence du désarmement adopteraient eux aussi cette approche constructive, pour qu'il ne s'agisse que d'une étape transitoire sur la voie de la négociation d'un traité. Mais au bout de deux ans nous nous sommes aperçus que certaines délégations avaient abusé de cette bonne volonté pour masquer, par d'interminables discussions techniques, leur manque de volonté politique pour conclure un traité international. C'est pourquoi nous ne voulons plus avoir de discussions qui n'engagent à rien, mais nous exigeons des négociations qui conduisent vers l'objectif proclamé par tous.

(M. Rose, République démocratique allemande)

L'an dernier, certaines délégations occidentales n'ont pas voulu accepter une base de travail acceptable par tous en dépit des gros efforts déployés par les deux autres Groupes. Le 5 mars de cette année déjà, le distingué représentant des Etats-Unis, l'ambassadeur Lowitz, a indiqué très clairement une fois de plus que son gouvernement considère l'interdiction complète des essais comme un objectif à long terme et non comme une tâche urgente. Cette position adoptée à la Conférence revient à dire que les Etats-Unis ont rejeté le moratoire annoncé par l'Union soviétique sur tous les essais d'armes nucléaires.

Ce moratoire serait une véritable mesure de limitation dans le domaine des armes nucléaires. Il pourrait s'agir de la première initiative en vue de la cessation de tous les essais d'armes nucléaire et de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. Il n'est pas étonnant que la proposition soviétique ait suscité le plus souvent des réponses favorables ici, au sein de la Conférence, et sur tous les continents.

Nous regrettons beaucoup que le distingué représentant de l'Australie, l'ambassadeur Butler, ait évité de donner une réponse précise au sujet de ce moratoire, lorsqu'il a examiné le problème de l'interdiction des essais dans sa déclaration du 15 août.

Il s'est référé notamment à mon intervention du 6 août. Dans cette déclaration, j'ai présenté, au nom de la République populaire de Bulgarie et de mon pays, un document de travail dans lequel il est proposé d'aborder l'ensemble du problème de l'interdiction complète des essais par le biais de négociations systématiques. En même temps, nous avons exigé à nouveau qu'un Comité soit créé et qu'un processus de négociation soit entrepris dans ce cadre. L'ambassadeur Butler en a tiré argument pour prétendre que nous nous opposions à un dialogue constructif pour examiner entre autres choses, les questions que j'avais soulevées. Comment peut-il faire concorder ses propres affirmations et la réalité. C'est là son secret. Chacun admet le simple fait que des négociations sont nécessaires pour parvenir à élaborer un traité. Nous ne voulons pas seulement examiner des questions, nous voulons les résoudre de cette façon. Il ne suffit pas de "travailler concrètement". Et j'ajouterai : ce que certains entendent par "du travail concret", n'est rien d'autre qu'une tentative pour remplacer le processus de négociation politique nécessaire par d'interminables discussions techniques n'engageant à rien sur la vérification, tandis que les essais nucléaires se poursuivent.

Ce n'est pas la première fois que l'idée de culpabilité a été avancée avec opiniâtreté. Sont considérés comme responsables de la situation qui prévaut à la Conférence, ceux qui accordent la priorité la plus élevée à l'élaboration d'un traité et qui, naturellement, exigent des négociations pertinentes. Cependant, on fait l'éloge d'une délégation qui se déclare prête à entreprendre des discussions n'engageant à rien, bien que toutes les personnes présentes dans cette salle sachent que cette délégation adopte une position négative à l'égard de l'élaboration d'un traité.

(M. Rose, République démocratique allemande)

Soit dit en passant, l'affirmation sans cesse répétée que ce n'est qu'une minorité qui rejette l'approche préconisée par certaines délégations - affirmation qu'appuie énergiquement la délégation des Etats-Unis - traduit également cette destination dans la manière d'aborder les faits. On peut lire entre autre chose dans le rapport de la Conférence : l'an dernier, seule une minorité d'Etats a rejeté la proposition du Groupe des 21, datée du 26 juillet 1984, visant à créer un Comité spécial doté d'un mandat de négociation. Le porte-parole du Groupe des pays occidentaux a même déclaré alors : "Il n'a pas été possible de réunir toutes les délégations du Groupe des pays occidentaux en faveur du mandat contenu dans le document CD/520".

La proposition du Groupe des 21 a été appuyée par le Groupe des pays socialistes et, vice versa, le mandat de négociation du Groupe socialiste contenu dans le document CD/522 a été appuyé par le Groupe des 21. La situation est tout à fait la même cette année. Ni l'an dernier, ni cette année, le projet de mandat des pays occidentaux n'a été proposé aux fins d'une prise de décision. Tels sont les faits qui, très simplement, prouvent que la majorité des délégations à la Conférence - dont celles des pays socialistes - exigent que l'on engage immédiatement des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. Cependant, une minorité de délégations rejettent de telles négociations et réclament des discussions qui n'engagent à rien. Telle est la conclusion à laquelle nous parvenons sur la base des documents adoptés par consensus.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, notre intervention d'aujourd'hui est consacrée à un problème qui occupe à juste titre la première place dans l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, celui de l'arrêt des essais nucléaires. A l'heure actuelle ce problème se trouve effectivement au centre de la vie internationale. Les gens voient dans sa solution une étape pratique réelle vers la cessation de la course aux armements, vers le désarmement nucléaire.

Une position ouverte et honnête, une mesure concrète et palpable, c'est ainsi qu'une large communauté internationale caractérise la nouvelle initiative pacifique de l'Union soviétique, qui a arrêté unilatéralement, il y a deux semaines, les explosions nucléaires. Dans de nombreux pays du monde, des hommes d'Etat et des personnalités publiques se félicitent de notre initiative, se prononcent vigoureusement en faveur du moratoire sur les essais d'armes nucléaires et voudraient que les autres puissances nucléaires suivent le bon exemple de l'Union soviétique.

Nous constatons avec satisfaction que la décision du Gouvernement soviétique a également suscité une réaction positive de la part de nombreuses délégations à la Conférence du désarmement. Nous exprimons notre profonde reconnaissance aux chefs des délégations de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la Tchécoslovaquie, du Mexique, du Pakistan, de la Birmanie et d'autres pays encore qui se sont officiellement félicités de cette démarche de l'Union soviétique.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La communauté internationale a aussi apprécié le fait que l'URSS, par ses actions, n'ait aucunement cherché à mettre les Etats-Unis dans une situation embarrassante. Non, le moratoire aurait parfaitement pu devenir une mesure bilatérale commune si les Etats-Unis avaient répondu à l'initiative soviétique. En effet, le Président des Etats-Unis en a été informé à l'avance par une lettre où il était proposé à la partie américaine d'agir de la même façon. Au demeurant, on voudrait espérer que la réaction négative exprimée par des représentants officiels des Etats-Unis n'est pas leur dernier mot. La possibilité de maintenir le moratoire en vigueur même après le 1er janvier existe encore si les Etats-Unis, de leur côté, s'abstiennent également de procéder à des explosions nucléaires.

Monsieur le Président, je ne veux pas faire l'historique de tous les efforts de l'Union soviétique visant à assurer une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Cela prendrait trop de temps. Nous sommes convaincus que les distingués représentants connaissent bien l'histoire des dernières décennies, au cours desquelles l'Union soviétique a défendu - et continue de défendre de façon exceptionnellement systématique la cause de l'arrêt des essais nucléaires, étant fermement convaincue que c'est la façon la plus sûre, la plus simple et la plus réaliste pour maîtriser la course aux armements nucléaires. Je pense que même ceux qui, pour des considérations idéologiques ou politiques ne partagent pas notre conception du monde ne sauraient contester ce fait irréfutable.

En 1955 déjà, l'URSS s'est prononcée pour l'arrêt des essais nucléaires à titre de première mesure prioritaire individuelle, sans liaison avec d'autres aspects du désarmement. Depuis lors, nous sommes invariablement fidèles à cette orientation de principe.

Le moratoire proclamé le 6 août est notre nouvelle contribution à la réalisation de cet objectif général, et je puis vous assurer, Mesdames et Messieurs, qu'à l'avenir également nous ne réduirons pas nos efforts dans notre lutte pour mettre fin aux essais d'armes nucléaires et, partant, pour entamer le processus visant à inverser la course aux armements nucléaires. Je le souligne, notre objectif n'est pas tel ou tel répit entre des explosions, mais la cessation à tout jamais de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires.

C'est pourquoi lorsque certains représentants occidentaux essaient ici, dans cette salle, d'obscurcir la position limpide de l'Union soviétique, cette tentative paraît si peu convaincante qu'il est douteux qu'elle mérite de retenir sérieusement l'attention.

On affirme, par exemple, que le moratoire n'est pas vérifiable. Eh bien ! Voyons donc s'il y aura, chez les adversaires du moratoire, la moindre raison de douter du respect rigoureux, par l'Union soviétique, de l'engagement qu'elle a solennellement assumé.

On affirme que le problème du contrôle des essais nucléaires serait, d'une manière générale, extrêmement complexe. Voilà plusieurs décennies déjà que les saboteurs de l'arrêt des essais d'armes nucléaires s'efforcent d'utiliser cette question en tant qu'on ne sait trop quel argument massue. Mais il y a longtemps que cet argument a perdu tout son poids.

(M. Israelyan, Union des Républiques
socialistes soviétiques)

Les moyens scientifiques et techniques dont disposent les Etats-Unis leur donnent le degré de certitude nécessaire qu'une explosion nucléaire sera détectée, même de faible puissance, et on le sait parfaitement aux Etats-Unis. Tout récemment, dans un article de l'"International Herald Tribune", il était dit que le système de détection des explosions nucléaires dont disposent les Etats-Unis comprend des observatoires sismologiques répartis dans 35 pays. Cet article cite, en particulier, l'opinion autorisée du sismologue américain bien connu, J. Evernden, qui estime que grâce à ce réseau amplement ramifié de stations sismologiques, et en particulier à la nouvelle station complexe en Norvège, il est possible de détecter tous les essais soviétiques, même en cas de découplage. L'Union soviétique dispose, elle aussi, de moyens adéquats de détection des explosions nucléaires.

On affirme également, sans la moindre vergogne, que la position soviétique, c'est de la propagande, alors que les propositions de l'Occident, c'est du concret. Or comment se présente la situation en réalité? Concrètement, c'est l'Union soviétique qui a suspendu l'exécution de toutes les explosions nucléaires jusqu'au 1er janvier de l'année prochaine et qui est prête à prolonger ce moratoire. L'URSS est prête, concrètement, à s'asseoir, sans délai, à n'importe quel moment, à la table des négociations afin de conclure au plus tôt un traité sur une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires à tout jamais, et ce sans poser aucune condition préalable. Elle est prête à mener ces négociations dans n'importe quel forum qui serait acceptable pour l'autre partie, que ce soit dans le cadre de négociations tripartites ou de négociations multilatérales à la Conférence du désarmement, ou simultanément dans ces deux forums. Concrètement, l'URSS a présenté à la Conférence du désarmement, pour examen, les dispositions essentielles d'un traité approprié. Conjointement avec d'autres pays socialistes, elle a présenté à la Conférence du désarmement, pour décision, le texte d'un mandat pour un comité spécial approprié, prévoyant des négociations concrètes. L'Union soviétique appuie également le mandat présenté pour un tel comité spécial par un groupe d'Etats non alignés et neutres.

Or quelle est, dans la pratique, la position adoptée à la Conférence du désarmement par les délégations occidentales? L'un de ces représentants a exprimé ici son désaccord avec M. S. Gorbatchev lorsque celui-ci a dit qu'"à Genève, les Etats-Unis et d'autres pays occidentaux sabotent depuis longtemps déjà de telles négociations.", c'est-à-dire des négociations sur la conclusion d'un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. A ce propos, il suffirait, semble-t-il, de rappeler que rien qu'au cours des deux dernières années des délégations occidentales ont empêché à cinq reprises la réalisation d'une entente pour faire démarrer des négociations dans un organe subsidiaire approprié en vue d'élaborer un traité, à savoir à la 255ème séance le 3 avril 1984, à la 276ème séance le 26 juillet 1984 (deux fois) et à la 301ème séance le 21 mars 1985 (deux fois).

Monsieur le Président, bien que, dans son ensemble, la situation ne justifie malheureusement pas, jusqu'ici, de grands espoirs, la délégation soviétique voudrait conclure son intervention d'aujourd'hui sur une note optimiste.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Cette année, la Conférence du désarmement a consacré passablement d'attention à la question de l'interdiction des essais d'armes nucléaires. De nombreuses délégations, y compris la délégation soviétique, sont intervenues plusieurs fois sur cette question. On peut tirer une série de conclusions de la diversité des vues qui ont été exprimées au cours des débats. La principale en est que le problème de l'interdiction des essais nucléaires doit être résolu et doit l'être sans retard. Une solution radicale de ce problème serait l'interdiction des essais nucléaires par tous et partout, puisque seule une telle solution dresserait un obstacle sérieux sur la voie de la création, de la mise au point et du perfectionnement de nouveaux types et systèmes d'armes nucléaires, freinant ainsi et réduisant en fin de compte à néant la course aux armements nucléaires.

Une autre conclusion non dénuée d'importance et à laquelle de nombreux représentants ont abouti dans leurs interventions - et nous sommes absolument d'accord avec elle - réside dans le fait que les matériaux pour l'élaboration d'un traité existent déjà. C'est le projet déjà mentionné des dispositions essentielles d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires présenté par l'Union soviétique en 1982, qui tient compte du degré d'accord réalisé au cours de négociations tripartites; c'est aussi le projet de traité interdisant les explosions expérimentales d'armes nucléaires, présenté par la Suède. Ce sont enfin les propositions et considérations constructives présentées ou exprimées par de nombreux Etats au sujet de la teneur concrète d'un traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires, y compris les questions que pose sa vérification.

Encore une autre conclusion importante que l'on trouve dans les interventions de la plupart des représentants est que l'absence d'un traité s'explique non par l'absence d'une base pour son élaboration ou par l'existence de difficultés prétendument insurmontables pour élaborer un contrôle, mais par l'absence de principe, chez certaines puissances nucléaires, d'une volonté politique de résoudre le problème de l'interdiction des essais.

La proclamation soviétique d'un moratoire unilatéral donne à la Conférence du désarmement une très forte impulsion pour entreprendre de nouvelles négociations concrètes et objectives en vue d'une interdiction des essais nucléaires par tous et partout.

Le problème que posent la maîtrise de la course aux armements nucléaires, la prévention de la guerre nucléaire et le désarmement est tellement grave que l'humanité n'a pas le droit de tolérer que sa solution soit indéfiniment différée. Ainsi que M. S. Gorbatchev l'a souligné dans ses récentes réponses à des questions posées par un correspondant de l'Agence TASS :

"... La responsabilité qui pèse sur les épaules de l'Union soviétique et des Etats-Unis est trop importante pour s'abstenir de résoudre les grands problèmes de la sécurité.

Ce que nous proposons - a dit le dirigeant soviétique -, c'est une possibilité réelle d'arrêter tout nouvel accroissement des arsenaux nucléaires, de s'attaquer véritablement à la solution du problème de leur réduction et, en fin de compte, de leur élimination."

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Tenant compte du vif intérêt que les réponses de M.S. Gorbatchev aux questions du correspondant de l'Agence TASS ont éveillé à la Conférence du désarmement, dont témoignent en particulier les débats de la séance du 15 août et de celle d'aujourd'hui, la délégation soviétique a demandé au Secrétariat de les distribuer en tant que document officiel de la Conférence.

M. EDIS (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je souhaite tout d'abord vous féliciter, au nom de ma délégation, de votre accession à la Présidence.

Aujourd'hui je voudrais aborder trois sujets sur lesquels la Conférence a été en mesure d'enregistrer des progrès modestes mais utiles.

S'agissant de l'espace extra-atmosphérique, la Conférence a pu cette année créer un Comité spécial et engager des travaux sérieux; pour ce qui est des armes radiologiques et de la protection des installations nucléaires, les problèmes en jeu ont été examinés avec plus de sagesse; s'agissant du Programme global de désarmement, nous avons réussi à éclaircir quelques points en suspens dans le projet de texte.

L'espace extra-atmosphérique a été le problème le plus nouveau et, à bien des égards, le plus redoutable dont a été saisie la Conférence cette année.

Comme l'a noté le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et du Commonwealth, Sir Geoffrey Howe, les vues que le Président Reagan a exprimées dans son discours de mars 1983 ont eu une influence décisive à bien des égards. Il a mis l'accent sur les activités militaires actuellement poursuivies dans l'espace et sur les nouveaux systèmes d'armes qui pourraient, en théorie, y être déployés ou pointés. Il a également attiré l'attention du public sur les recherches très importantes que l'Union soviétique a entreprises sur une série de mesures potentielles.

A l'heure actuelle, seul un nombre limité de systèmes militaires utilisent l'espace.

Il y a tout d'abord les satellites de communication, d'alerte avancée et de reconnaissance, qui renforcent sensiblement l'efficacité et la crédibilité de la dissuasion mutuelle. Ils sont efficaces, rentables et apportent une contribution unique à la stabilité.

Il y a en second lieu les lanceurs réutilisables : par leur nature, ils sont cependant trop limités, trop coûteux et trop vulnérables pour constituer une menace d'agression. L'Union soviétique est en train de mettre au point un système similaire à la navette spatiale, et les condamnations se font de moins en moins nombreuses de ce côté-là.

En troisième lieu, il y a la possibilité de transit dans l'espace d'ogives nucléaires emportées par des missiles balistiques basés à terre, et nous devons chercher à faire en sorte que cette possibilité ne se réalise jamais.

(M. EDIS, Royaume-Uni)

Quatrièmement, il y a le problème des systèmes antisatellites, exacerbé par le fait que l'Union soviétique a, au cours de la dernière décennie, déployé une capacité dans ce domaine, que l'Occident a intérêt à équilibrer.

Pour ce qui est des systèmes futurs, qui, le Premier Ministre britannique, Mme Thatcher, l'a rappelé, ne verront pas le jour avant de très nombreuses années, les Etats-Unis publiquement, et l'Union soviétique moins ouvertement, se sont lancés dans des programmes de recherche autorisés par le Traité ABM de 1972. Sur ce problème, la politique du Gouvernement de Sa Majesté est claire. A Camp David, en décembre dernier, Mme Thatcher et le Président Reagan se sont mis d'accord sur quatre points :

- L'objectif des Etats Unis et de l'Occident n'est pas d'obtenir une supériorité mais de maintenir l'équilibre, en tenant compte des déploiements soviétiques;
- Le déploiement lié à l'initiative de défense stratégique devrait, eu égard aux obligations découlant des traités, faire l'objet de négociations.
- L'objectif global est de renforcer et non de saper la dissuasion; et
- Les négociations entre l'Est et l'Ouest devraient viser à assurer la sécurité à des niveaux de systèmes offensifs plus bas pour les deux parties.

C'est dans cet esprit que nous nous félicitons de l'ouverture de pourparlers bilatéraux entre les Etats-Unis et l'Union soviétique visant, entre autres choses, à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nous devons tous espérer que ces négociations entre les deux principales puissances spatiales seront couronnées de succès.

Sur la toile de fond des utilisations militaires actuelles et potentielles de l'espace et de l'ouverture des négociations bilatérales, le Comité spécial de cette Conférence a commencé l'examen des problèmes intéressant la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le Comité a pris un bon départ dans ses travaux sous la direction calme et éclairée de l'Ambassadeur Alfarargi, de l'Egypte. C'est à juste titre que le programme de travail du Comité prévoit un examen des accords existants. Il est essentiel de bien comprendre et évaluer le régime juridique présent de l'espace extra-atmosphérique avant d'envisager de nouvelles mesures qui pourraient s'avérer nécessaires. Nombreuses sont les délégations qui ont apporté des contributions fondamentales sur ce sujet, mais ce n'est que justice de détacher l'ample document déposé par la délégation du Canada (CD/618). Ma délégation a également participé à ce processus en déposant un document de travail intitulé "Principaux accords internationaux qui s'appliquent à l'espace extra-atmosphérique ou qui s'y rapportent directement ou indirectement de quelque autre manière" (CD/OS/WP.7). Vu les commentaires encourageants qui nous sont parvenus à propos de ce document, nous avons décidé de le présenter comme document de la Conférence sous la cote CD/637.

L'examen par le Comité des accords existants a fait ressortir clairement qu'il existe déjà, aussi bien au niveau multilatéral que bilatéral, un nombre considérable d'instruments de droit international et une pratique internationale ayant trait au problème de l'espace extra-atmosphérique. En effet il a été noté, à juste titre, que le régime de limitation des armements dans l'espace, lequel ne constitue pas pour le moment une zone habitée en permanence, est à bien des égards plus complet que le régime de limitation des armements sur terre; par exemple pour ce qui concerne l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires dans l'espace et contre la Terre à partir de l'espace. Les activités militaires sur la Lune et à partir de la Lune et d'autres corps célestes sont également interdites. Et certains satellites qui constituent des moyens techniques nationaux de vérification bénéficient au moins d'une immunité implicite dans la pratique et dans les accords existants. Ces conclusions semblaient constituer un terrain d'entente au Comité, même si le manque de temps n'a pas permis un examen exhaustif du sujet.

L'analyse par le Comité des propositions existantes et des initiatives futures a aussi été nécessairement préliminaire et provisoire, bien qu'un certain nombre de propositions intéressantes méritant un examen plus approfondi aient été avancées. Parmi elles, il y avait l'établissement d'un accord sous forme d'un "code de la route" pour l'espace extra-atmosphérique; la multilatéralisation possible des accords bilatéraux existants, par exemple en ce qui concerne l'immunité de certains satellites; la surveillance internationale des satellites; et la possibilité de limiter des aspects de l'activité antisatellite.

Un point est ressorti très clairement de la discussion, en particulier sur les deux derniers points, à savoir la complexité et l'importance de la vérification de nouvelles mesures de limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ceci vaut en particulier pour les propositions de grande portée. Dans l'espace comme sur terre, les propositions visant des interdictions générales non vérifiables sont non seulement inutiles mais, pis encore, déloyales et potentiellement dangereuses. Ce que nous devons rechercher, ce ne sont pas des gestes de propagande faciles mais plutôt des mesures réalistes et concrètes qui s'inspirent du régime juridique existant, et qui compléteront les accords qui, nous l'espérons tous, émergeront des négociations bilatérales.

Nous estimons que le Comité spécial a, dans l'ensemble, abordé de façon constructive et dans un esprit coopératif les travaux qui lui incombent aux termes de son mandat. Dans le temps limité dont nous disposons, un travail très utile a été accompli. Nous attendons avec impatience les nouveaux travaux qui auront lieu sur ce sujet complexe et important lors de notre prochaine session.

J'en viens maintenant aux armes radiologiques. La Conférence s'est enlisée, ces dernières années, dans une discussion de plus en plus stérile au cours de laquelle ont été à nouveau exposées des positions bien connues et rebattues sur un traité relatif aux armes radiologiques, la protection des installations

(M. Edis, Royaume-Uni)

nucléaires, et le lien éventuel entre les deux. Dans le discours que nous avons prononcé devant la Conférence vers la fin de la session d'été, l'an dernier, nous préconisons un examen systématique, étape par étape, de chaque élément, en faisant abstraction de toute idée préconçue sur la forme définitive. Quelque chose de très similaire a été entrepris à la présente session du Comité spécial des armes radiologiques sous la présidence énergique et pragmatique de l'Ambassadeur Butler, de l'Australie.

Sous la direction de l'Ambassadeur Butler, un cadre a été trouvé qui a permis une discussion concrète sans préjuger la position finale des délégations sur ce sujet. Un effort réel qui a été le bienvenu a été fourni par les délégations de tous les groupes afin de trouver des moyens concrets pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvions sur ce point de l'ordre du jour. La délégation du Royaume-Uni a joué son rôle dans ce processus, y compris sur la question de la protection des installations nucléaires, qui, nous le reconnaissons, préoccupe réellement un certain nombre de pays, en particulier du Groupe des 21. Selon nous, les installations susceptibles de bénéficier d'une protection particulière devraient accepter les garanties de l'AIEA.

L'approche pragmatique qu'a adoptée le Comité des armes radiologiques à la présente session a permis d'obtenir des résultats utiles qui devront être développés l'an prochain. Si la vitesse acquise n'est pas maintenue, la possibilité de parvenir un jour à un ou des accords sur ces questions à la Conférence du désarmement sera sérieusement compromise. Nous ne voudrions pas en arriver là.

Sur le sujet connexe des nouvelles armes de destruction massive, nous avons participé activement à la discussion en envoyant, en 1976 et 1977, des experts à ce qui était alors la Conférence du Comité du désarmement et en étant les premiers à appuyer les résolutions 32/84B et 33/66A de l'Assemblée générale. Nous continuons à penser que l'invention et le déploiement de nouvelles armes de destruction massive seraient un fait extrêmement grave. Cependant, aucune preuve sérieuse ne permet de penser que de nouveaux types d'armes de destruction massive sont en vue. Aussi nous ne voyons pas l'intérêt de réfléchir à un accord sur de nouvelles armes non spécifiées. Il devrait suffir pour l'instant que la Conférence examine régulièrement ce sujet comme l'a demandé l'Assemblée générale.

Cette année également, les travaux de rédaction d'un Programme global de désarmement ont repris sous la direction éclairée et dévouée de l'Ambassadeur Garcia Robles, du Mexique. Conscientes sans aucun doute de l'importance que revêt le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, les délégations de tous les groupes n'ont pas ménagé leurs efforts et ont fait preuve d'un esprit constructif pour trouver un accord sur les principales parties du texte qui restaient en suspens. Dans certains cas, il a été possible de parvenir à un accord, et pour le reste, les questions en jeu ont été au moins plus clairement définies. Sur cette base, nous pouvons envisager avec plus de confiance l'approche de la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, date limite pour la présentation d'un projet de programme global de désarmement.

(M. Edis, Royaume-Uni)

A notre Conférence, les orateurs terminent souvent leur intervention par une allusion ou une citation littéraire. Je n'essaierai pas de les imiter. Je voudrais terminer en faisant part aux délégations d'une description d'une conférence du désarmement qui a eu lieu il y a près de cent ans à La Haye, en 1899.

Les travaux de cette conférence rappellent parfois étrangement nos travaux présents. Par exemple, une proposition avait été faite pour geler le nombre des cuirassés ou dreadnoughts, que l'on peut considérer, je pense, comme étant les MBI de l'époque. La proposition émanait de la Grande-Bretagne, qui avait une supériorité réelle dans cette catégorie d'armes, mais elle fut repoussée énergiquement par l'Allemagne et un certain nombre d'autres pays.

A cette époque également, il y eut une évolution dans le domaine de la technologie militaire qui suscita une profonde préoccupation. Ce fut l'utilisation de la basse atmosphère à des fins militaires - par le lancement de projectiles et d'explosifs à partir de ballons gonflés à l'air chaud.

Je cite ici le livre de Barbara Tuchman, "The Proud Tower".

"C'était là quelque chose de presque jamais vu, que presque tout le monde souhaitait interdire, surtout les Russes, pour lesquels la perspective d'ajouter une nouvelle dimension à la guerre, c'était trop. Comme le délégué russe, le Colonel Jilinsky, l'a dit d'un ton presque plaintif, 'De l'avis du Gouvernement russe, les divers moyens qui sont utilisés actuellement pour infliger des dommages à l'ennemi sont suffisants'. Pour ce qui est de la guerre aérienne, la plupart des délégués étaient désireux de parvenir à un accord et une interdiction permanente fut votée. Le Comité s'est congratulé. Mais à la réunion suivante, le délégué américain, le Capitaine Crozier, brusquement assailli de graves doutes après avoir consulté un autre délégué américain, le Capitaine Mahan, souleva une objection. On se proposait d'interdire à tout jamais, dit-il, une arme dont on n'avait nulle expérience. De nouveaux perfectionnements et de nouvelles inventions permettraient peut-être bientôt de rendre les aéronefs dirigeables; propulsés par un moteur, ils pourraient être amenés au-dessus du champ de bataille et jouer, à un moment critique, un rôle peut être décisif, épargnant à long terme des vies humaines et écourtant le conflit. Serait-ce l'intérêt de l'humanité que d'empêcher une telle évolution ? Au lieu d'une interdiction permanente, le Capitaine Crozier proposa une interdiction de cinq ans à l'issue de laquelle on connaîtrait mieux les possibilités des aéronefs. Impressionnés cette fois, les délégués acquiescèrent."

Monsieur le Président, à notre Conférence il n'est peut-être pas aussi facile aux délégués de rallier, par leur éloquence, les autres délégués à leurs vues. Mais, ce récit aura peut-être au moins le mérite de donner une perspective à nos travaux et de nous rappeler que d'autres avant nous se sont heurtés à des problèmes qui n'étaient pas totalement différents.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de sa déclaration ainsi que de ses paroles à l'égard de la Présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, l'Ambassadeur Butler, qui prendra également la parole en tant que Président du Comité spécial des armes radiologiques pour présenter le rapport de ce Comité, qui a été distribué aujourd'hui sous la cote CD/635.

M. BUTLER (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter en séance plénière de la Conférence le document CD/635, qui contient le rapport du Comité spécial des armes radiologiques. Il a été approuvé et adopté par ce Comité à la fin de la semaine dernière. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en donner lecture, ni d'en faire un exposé détaillé à la Conférence. Je crois et j'espère qu'il se passe de commentaires. Il y a quelques instants, le distingué représentant du Royaume-Uni a évoqué l'esprit de coopération qui a caractérisé les travaux de notre Comité cette année et je ne peux que souscrire pleinement à ces observations. A mon avis, le Comité a fait preuve d'une détermination très réelle de procéder à des travaux constructifs et concrets, tant au cours de cette année que pour servir de base à de nouveaux progrès dans l'avenir. Je suis certain que les résultats de cette coopération et de cette détermination sont maintenant apparents dans le document CD/635.

Je crois qu'il est important d'appeler l'attention sur le paragraphe 10 de ce document qui, entre autres, indique que le Comité a estimé qu'il convenait que la Conférence rétablisse le Comité spécial des armes radiologiques au début de sa session de l'année prochaine, en 1986, et que l'Annexe au présent rapport serve de base pour ses travaux ultérieurs. Cette Annexe, en effet, donne des indications sur les progrès concrets qui ont été réalisés cette année et j'ai le ferme espoir que cette recommandation sera adoptée, que nous commencerons nos travaux au début de la session de l'année prochaine de la Conférence et que l'Annexe au présent rapport sera effectivement à la base de ces travaux. Je crois comprendre qu'il ne sera pas demandé à la Conférence d'adopter son rapport aujourd'hui. Comme il est d'usage, ce rapport sera déposé pour permettre aux délégations de l'examiner et de l'étudier, et nous sommes bien entendus à votre disposition, mais nous croyons savoir qu'il sera probablement présenté à la Conférence pour adoption au début de la semaine prochaine.

Dans ces conditions, je voudrais demander à la Conférence la permission de mentionner un amendement mineur qu'il a été proposé d'apporter au texte du document CD/635. Il ne s'agit pas d'un amendement de fond, mais d'une simple référence; cet amendement a fait l'objet de consultations entre les délégations de la Conférence et a été accepté. Il a simplement été omis dans le présent exemplaire du texte et il figure à la page 2 de l'Annexe, dans la version en langue anglaise. Au bas de l'article II b), où l'on mentionne entre crochets une annexe, un registre, il est proposé d'ajouter les mots "dans ce contexte, le document CD/RW/WP.67 contient des suggestions du Président pour des projets d'éléments d'une annexe relative à l'article II b)". L'inclusion de cette phrase dans une note de bas de page permettrait d'appeler l'attention sur le dernier des documents énumérés au paragraphe 6 du rapport et, comme je l'ai dit, cette suggestion a été acceptée. Son seul but est de fournir une référence pertinente.

(M. Butler, Australie)

Pour conclure la présentation de ce rapport, il ne me reste plus qu'à exprimer mes vifs remerciements pour la coopération que tous les membres de la Conférence ont apportée au Président dans ces travaux et, sur un plan plus personnel, ma gratitude sincère pour les relations cordiales et chaleureuses qui ont caractérisé l'ensemble des travaux que nous avons accomplis cette année au Comité spécial et dont j'apprécie toute la valeur.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Australie et Président du Comité spécial des armes radiologiques de sa déclaration.

Y a-t-il une délégation qui souhaite formuler des observations sur le rapport du Comité spécial des armes radiologiques ? Cela ne semble pas le cas.

Je donne la parole à la délégation australienne.

M. BUTLER (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, en cette occasion, je m'exprime en tant que représentant de l'Australie et, si vous le permettez, sur un autre sujet.

Je désire exprimer la gratitude de ma délégation au distingué représentant de la Nouvelle-Zélande, M. Brett Lineham, pour la déclaration qu'il a faite ce matin à l'occasion de la présentation conjointe par nos deux délégations du texte du Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud et de la carte et des Protocoles qui lui sont associés. J'ai eu l'impression, lorsque j'ai rendu compte à la Conférence, il y a sept ou huit jours, de la décision du Forum du Pacifique Sud de faire sien ce Traité, que la Conférence éprouvait un intérêt considérable pour les termes du Traité et ses Protocoles associés. Ma délégation est très heureuse et, comme cela est apparu clairement ce matin, il en va de même pour la délégation néo-zélandaise, que nous ayons pu faire distribuer ce texte comme document de la Conférence et nous pensons et espérons qu'il sera étudié avec intrépidité.

J'aimerais aussi aborder brièvement la question d'une interdiction des essais nucléaires. J'ai été très heureux d'entendre, ce matin, l'ambassadeur Issraelyan proposer de distribuer en tant que document de la Conférence les réponses du Secrétaire général du Comité central du PCUS, M. Mikhaïl Gorbatchev, à des questions qui lui avaient été posées au sujet de ce problème par l'Agence TASS. Dans la déclaration que j'ai faite jeudi dernier à propos de l'interdiction des essais nucléaires, j'ai donné lecture, pour qu'elles soient consignées au compte rendu, de deux citations extraites de ces réponses de M. Gorbatchev à TASS. J'étais heureusement en possession, à ce moment-là, d'un exemplaire de ces réponses traduites en anglais. Je crois sincèrement que les citations dont j'ai donné lecture étaient exactes, mais je lirai certainement l'ensemble du texte, dans sa version pour ainsi dire officielle, lorsqu'il sera distribué par la délégation soviétique en tant que document de la Conférence.

(M. Butler, Australie)

J'ai aussi écouté avec intérêt et quelque découragement les observations faites ce matin par l'Ambassadeur de la République démocratique allemande. Je ne tiens pas à poursuivre cet échange, parce que, comme je l'ai fait observer jeudi dernier, ma délégation considère qu'il n'est pas très utile ni très méritoire de travestir la nature des propositions dont la Conférence est saisie. Ce matin, à deux reprises, l'ambassadeur Rose a évalué la proposition occidentale relative à une interdiction des essais nucléaires comme prévoyant simplement des débats. Il s'agit là d'un travestissement et non d'une réalité, et je pense que si ce travestissement venait à cesser nous nous en trouverions tous fort bien. Notre proposition préconise clairement un examen de fond des questions spécifiques soulevées par un traité en vue de la négociation d'un texte de traité. Cela est écrit noir sur blanc, depuis maintenant deux ans, et il ne sert à rien de travestir purement et simplement ce que nous demandons.

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste pour aujourd'hui. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ?

La session approche de son terme et, en conséquence, il est indispensable d'utiliser au maximum le temps qui nous reste. En conséquence, je suggère qu'à partir de maintenant et jusqu'à la fin de la session nous commençons nos séances plénières du matin à 10 heures précises. Dans la situation actuelle, de nombreuses délégations souhaitent exprimer leurs vues en séance plénière et comme vous avez pu en juger par les deux dernières listes d'orateurs, il est important que nous commençons plus tôt que l'horaire normal, afin de pouvoir également nous occuper d'autres questions. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence est d'accord pour que, jusqu'à la fin de la présente session annuelle, les séances plénières commencent à 10 heures du matin.

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais faire part à la Conférence des arrangements relatifs au calendrier des séances et réunions de cette semaine. Comme vous le savez, lorsque nous approchons de la fin d'une session, il convient d'adapter ce calendrier à mesure que nos travaux progressent. En conséquence, il a fallu lui apporter quelques ajustements afin d'utiliser le plus efficacement possible le temps disponible.

Cet après-midi, le Président du Comité spécial pour le point 5, Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, procédera à des consultations à partir de 15 heures, dans la Salle de conférences I. Ultérieurement, à 20 heures, le Groupe de rédaction chargé des paragraphes de fond se réunira au 6ème étage, dans la Salle de conférences du secrétariat, pour commencer l'examen du document de travail CD/WP.194, ainsi que des amendements présentés à la réunion officieuse d'hier.

Une réunion ou, le cas échéant, des consultations du Comité relatif au point 5 sont prévues le mercredi après-midi. Si le Comité a terminé ses travaux, on pourrait utiliser ce temps pour permettre au Groupe de rédaction de poursuivre son travail sur les projets de paragraphes de fond.

Le jeudi, à 10 heures, comme nous venons de le décider, nous tiendrons une séance plénière, et s'il reste du temps disponible dans la matinée, le Groupe

(Le Président)

de rédaction pourrait se réunir à nouveau. Le Comité créé au titre du point 6, Garanties de sécurité négatives, se réunirait jeudi après-midi ou vendredi matin, selon le résultat des consultations qui, à ce que je crois comprendre, se tiennent actuellement. L'annonce appropriée sera faite par la Présidence à la fin de la séance plénière de jeudi, et à cette occasion, j'informerai également la Conférence des travaux que nous pourrions effectuer le jeudi et le vendredi au Groupe de rédaction.

La prochaine séance plénière de la Conférence de désarmement aura lieu le jeudi 22 août, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 25.